

Ceci est le deuxième numéro de *ASA – mise à jour*, le bulletin d'information sur les activités de l'ASA. Il paraît quatre fois par an, en été, automne, hiver et printemps. Il est diffusé aussi par internet ; si vous avez une adresse électronique, inscrivez-vous à la *mailing list* en envoyant un mail à l'adresse ci-dessous : <asa@armenian.ch>.

- **Le procès contre les association turques** pour infraction à la loi antiraciste (art. 261 bis, code pénal) a eu lieu. Le verdict est tombé le 14 septembre, et c'est l'acquittement pour les 17 accusés. Le juge a explicitement refusé de porter la responsabilité d'une prise de position concernant le génocide en renvoyant la balle au Parlement. De plus, son argument principal pour disculper les négationnistes était de considérer qu'ils n'avaient pas accès à une autre information qu'en turc, et donc contrôlée par le gouvernement turc, ce qui est absurde puisque le principal prévenu était jusqu'à récemment membre de la Commission fédérale contre le racisme en tant que représentant de la communauté turque. Immédiatement après le verdict, nous avons annoncé par la voix de notre avocat que nous faisons appel. La prochaine juridiction est le Tribunal cantonal de Berne ; le jugement n'interviendra pas avant l'été prochain. Comme toujours, le responsable du cas judiciaire est Rupen Boyadjian atteignable au 01 383 8524 ou bien [r.boyadjian@swissonline.ch](mailto:r.boyadjian@swissonline.ch)
- **La reconnaissance du génocide** aux Chambres fédérales entre dans une phase plus difficile. Deux facteurs rendent la marche vers la reconnaissance plus difficile, surtout après le rejet du postulat Zisyadis par 73 voix contre 70 au Conseil national le 13 mars 2001 : d'abord évidemment la défaite judiciaire, l'acquittement des accusés lors du procès du 4 sept. Ensuite, et plus sournoisement, la création de la soi-disant « Commission de réconciliation arméno-turque » (CRAT) sert de prétexte aux gouvernements et aux parlements de prétexter d'une initiative de « rapprochement » des deux peuples pour renvoyer la question de la reconnaissance aux calendes grecques. Cette commission est composée de 10 membres (6 Turcs, d'anciens officiels pour la plupart et 4 Arméniens dont Alexandre Arzoumanian, ancien ministre des affaires extérieures), elle a vu le jour à l'instigation du Département d'Etat états-unien (Affaires étrangères). Vous trouverez à ce sujet la prise de position du Comité de l'ASA adoptée le 23 août dernier sur le site : [www.armenian.ch/gsa/](http://www.armenian.ch/gsa/)... Cela dit, nous continuons à élargir nos contacts, et préparons la relance du processus dès que possible. L'objectif reste celui d'obtenir la reconnaissance par une déclaration solennelle avant la fin de cette législature (automne 2003).
- **Prévention du SIDA.** L'ASA veut soutenir concrètement, à la mesure de ses moyens, la construction de la société civile en Arménie. L'association Hope and Help (Houys ev oknoutioun) du Dr Shatvoryan est la seule structure active dans le domaine de la prévention et des soins dans le milieu de la prostitution en Arménie. Les besoins sont évidemment énormes, de nombreuses femmes sont contraintes à se prostituer pour échapper à la misère. Le Dr Shatvoryan et son réseau est en contact avec env. 400 femmes à Erevan. Il a publié en août dernier une enquête sur la prévalence du SIDA parmi les prostituées de 4 villes (Erevan, Gumri, Vanadzor, Kapan). Dans le projet que nous soutenons, il y a un volet important, qui est le soutien juridique aux femmes : elles sont en effet souvent harcelées et maltraitées par la police et ne connaissent pas leurs droits. Le projet de l'association est disponible sur le site de l'ASA sur le lien suivant : <http://www.armenian.ch/gsa/>... Contactez-nous pour en savoir plus soit à [asa@armenian.ch](mailto:asa@armenian.ch) ou bien [kristensenstefan@yahoo.com](mailto:kristensenstefan@yahoo.com).
- **Fondation Suisse solidaire.** (site internet : <http://www.solidarity.admin.ch>) Les Chambres fédérales viennent d'adopter la loi instituant la Fondation Suisse solidaire

qui doit employer env. le tiers de réserves excédentaires d'or de la Banque Nationale, à savoir quelque 500 tonnes.

Dans le projet du Conseil fédéral, les buts de la Fondation sont résumés ainsi :

*« la fondation contribue à prévenir les causes de la violence, de la violation des droits de la personne humaine ainsi que des génocides et à en atténuer les conséquences; elle promeut une communauté d'existence harmonieuse et favorise la compréhension et la réconciliation. »*

L'ASA suit le dossier avec attention pour pouvoir peser le moment voulu sur les orientations de la Fondation et pour décrocher de l'argent pour des projets de développement en Arménie et pour contrer les tentatives turques de banalisation du génocide.